

Le séparatisme culturel

Une femme et deux hommes d'ascendance canadienne-française¹ partagent les mêmes idées sur la spécificité de la société civile franco-québécoise et la même conviction indépendantiste que les personnes précédentes. Toutefois, elles accordent un statut politique fort différent à cette spécificité et, là, apparaît une mésentente profonde entre les partisans de l'indépendance qui ont été interrogés.

Ces trois natifs affirment que le projet sécessionniste s'ancre dans la propriété inaliénable du territoire québécois par les Canadiens français et dans leur vocation et leur droit à dicter une orientation culturelle à la société provinciale. Leur discours porte plus sur des injustices passées et présentes subies par les Canadiens français en raison de leur différence linguistique et culturelle, que sur l'idée d'égalité et de justice sociales pour tous les résidents du Québec. Ils ne voient pas dans l'indépendance du Québec l'occasion d'un développement social et démocratique, mais plutôt l'affirmation d'une unité culturelle. Et un de leurs thèmes forts est une hostilité envers le Canada anglais et un dédain de ce pays dit sans existence propre ni identité singulière, sinon celle que projette le « magma informe des ethnies » qui le composent.

Le sens d'appartenance de ces personnes n'est nullement fondé sur l'idée d'un héritage à concilier avec les préceptes égalitaires et d'autres orientations culturelles, selon la vision développée par les souverainistes qui n'invoquent jamais un « devoir d'ascendance » pour défendre la nation franco-québécoise et veulent abolir des hiérarchies. Pour les partisans d'un projet sécessionniste d'inspiration nativiste, le territoire et la société du Québec appartiennent à une majorité historico-culturelle et non à l'ensemble des résidents de la province.

1. Deux hommes de niveau secondaire ou postsecondaire, 1 femme de niveau postsecondaire.

L'APPARTENANCE AU QUÉBEC

« Une mentalité »

Ces personnes montrent un attachement profond et plusieurs formes d'ancrage au Québec. Elles attribuent au groupe canadien-français une « mentalité » particulière qui contribue à leur sens d'être à jamais Québécois : « Oui, j'ai un sens d'appartenance ; quand on va à l'extérieur on est fier d'être Québécois ; on le sait qu'on est un peu particulier, notre mentalité, une espèce de liberté particulière, une grande ouverture. Mon Québec, c'est des gens ouverts sur les autres (femme). Un des hommes affirme que les « Québécois » sont des gens « fiers », « accueillants » et « joviaux », des qualités dont il s'enorgueillit : « Moi je suis fier d'être ce que je suis où je suis. » Et le Québec est une « terre » plaisante, vivante, toujours en mouvement pour les trois : « Quand on regarde le moindrement seigneur ! C'est le paradis. [...] Le Québec, ça évoque un monde en mouvement, des gens qui veulent évoluer au meilleur de leurs connaissances, avancer, progresser, qui font des efforts pour aller dans d'autres choses » (femme). C'est aussi une terre de défricheurs, car les « Québécois sont des bâtisseurs » « sont acharnés », « des gens volontaires. Partout où tu peux aller au Québec, c'est un trait marquant. Il y a des forces vivantes dans ces coins-là. C'est quelque chose qui m'attache ». Comme le dit un homme fier d'être Québécois :

Je me sens privilégié. Qu'est-ce qui me rend privilégié, mon Dieu c'est peut-être ma société. Depuis quarante ans la société québécoise s'est posé des questions presque tous les dix ans, des questions cruciales sur ses choix, sur sa manière de vivre. Quand j'avais dix ans, c'était la Révolution tranquille. Dix ans après, ça été l'avènement des cégeps, puis dix ans après on parlait d'un premier référendum. L'avènement du PQ qui avait pris le pouvoir puis aujourd'hui, dix ans encore après, on traite encore d'une autre question. Il y a de l'effervescence dans la société.

Sens particulier de la liberté individuelle, de l'ouverture d'esprit, du changement social, de l'avenir à construire mais aussi du savoir-vivre compose une mentalité qui distingue les Québécois du reste des Canadiens selon ces personnes et Toronto est incarnation pour elles du Canada : « C'est très étroit de mentalité, c'est une ville pour les gens d'affaires. À Montréal, c'est fleuri, les gens ont de l'imagination, pas nécessairement de l'argent. » Quant à la minorité anglophone du Québec qu'on pourrait croire assimilée au Canada anglais, elle constitue une catégorie d'individus peu connus et qui ne partagent pas la mentalité dite québécoise, une réalité lointaine qu'on veut ignorer. « Je n'en connais pas, je suis pas intéressée », dit la femme, alors que la notion de minorité historique est totalement étrangère aux deux hommes puisque, pour l'un, « les anglophones, c'est des francophones qui ont vécu dans les milieux anglophones, qui maîtrisent très bien les deux langues »

et, pour l'autre, ce sont des immigrés ayant choisi de parler l'anglais et non le français.

Les qualités dites canadiennes-françaises ont, cependant, des limites, une « petitesse », un défaitisme (« On était peut-être un peuple trop défaitiste, on n'est pas capable »), un faible sens de la responsabilité sociale. Pour ces personnes, ces défauts sont clairement visibles dans la culture populaire, notamment des téléseries très suivies et qu'elles jugent de médiocre qualité. La préférence d'un homme va clairement aux productions américaines qui, elles, « traitent de questions sociales assez importantes malgré toute la critique qu'on peut leur faire, et abordent des questions épineuses, les questions d'avortement, d'adoption ».

Dans l'esprit de la femme, une seule production, *Les Filles de Caleb*, évoque la « créativité québécoise » et témoigne de la présence dans la province « de gens qui veulent évoluer, qui essaient de progresser » et d'un « souci de l'excellence et des choses bien faites », qui suscitent sa fierté. Mais elle juge « arriérées » la plupart des productions similaires : « Des dramatiques qui sont cannées un peu vite. J'ai toujours trouvé qu'on était dépassés, puis que, quand on sortait nos trucs, c'était de l'empruntage, de la copie de rue. C'est pas innovateur, c'est perroquet, c'est répétitif. » Et elle ajoute : « Des fois je trouve qu'on est petit, petite mentalité, petit tout, qu'on est un petit peu mesquin ; faut pas toucher à nos affaires. » Et cette crainte d'être perçu comme « petit » se reflète dans la nécessité pour elle d'améliorer la langue française parlée au Québec : « On est obligé d'être vigilants parce que, sinon, on va nous dire qu'on est rien. »

Le rapport de ces personnes à une « mentalité particulière » de leur Québec paraît empreint d'une ambivalence, fierté d'une société ouverte, en progrès, portée par des mutations incessantes, désillusion face à une incapacité des « Québécois » d'assumer ces potentialités.

Être francophone et Canadien français : une essence

Parler le français représente aussi un référent central de l'identité personnelle et de l'appartenance au Québec dans ce cas de figure, et ce trait est lié à une ascendance. Un homme déclare : « Je suis d'origine canadienne-française parce que je suis conscient des peuples fondateurs. Il y a eu les Amérindiens, puis nous. Les Français sont venus prendre possession des terres, puis ce fut la conquête des Anglais. » Pour le second, être d'origine française et québécois sont des termes équivalents : « La France est le pays de ma langue là » et, si jamais il devait émigrer, il ne pourrait que choisir ce pays. Telle éventualité est peu probable, car son enracinement au Québec est une réalité quasi inéluctable à ses yeux. Et autre fait probant, il choisit la religion catholique

pour se définir comme Québécois « parce que c'est la religion dans laquelle j'ai été élevé ». Quant à la femme, elle s'exprime en ces termes : « Le français c'est notre essence ; on n'a pas le droit de laisser ça » et défendre et développer le français, c'est reproduire la tradition d'un groupe dont on a appris à être fier depuis trente ans :

Depuis le Parti québécois, on nous a appris le sens de l'appartenance, on nous l'a montré. On nous a montré que c'était possible d'être fier. Avant, on était suiveux, un peu en arrière de nos parents. Nos parents c'étaient les manufactures, ils travaillaient puis ne se posaient pas de question. Tout à coup houp, ça a changé. On a commencé à vivre un peu différemment, puis oh !, l'individualisme. C'est arrivé et on a pris plus conscience qu'on pouvait nous aussi avoir le droit.

À l'évidence, ce caractère essentiel de la langue doit être protégé et deux protections sont envisagées : le développement de liens avec la francophonie internationale et une adhésion sans faille de tous les résidents du Québec à la loi 101.

Ces personnes situent leur identité de francophones dans le contexte de « l'ouverture sur le monde » qu'elles invoquent comme un trait des « Québécois ». Un des hommes se dit membre de la francophonie internationale et de la francophonie nord-américaine : « On fait partie de l'ensemble des communautés francophones. La francophonie c'est grand, c'est pas rien que le Québec. Je ne me regarderai pas tout le temps le nombril. » Le repliement sur soi-même serait, en effet, néfaste au développement d'une forte identité francophone au Québec. Ce point de vue est validé par la femme qui se dit membre de la francophonie internationale et qui croit que son appartenance au Québec « est renforcée par tout ce qui est francophone dans le monde ». Cette influence, ajoute-t-elle, est essentielle à la survie de l'identité francophone en Amérique du Nord.

Quant à l'objectif de la loi 101 de faire du français la langue officielle du Québec et la langue d'usage de la majorité de ses résidents, ces trois personnes y adhèrent sans réserve tout en précisant que tout résident du Québec doit parler le français. Cette loi est, en effet, absolument nécessaire, sinon, « tranquillement pas vite, ça va s'étioler. Je pense pas que ça puisse se perdre, je pense plus qu'en l'an 2000 on puisse perdre une langue, mais ça pourrait s'endommager gravement, ça serait triste » (femme).

Contrairement aux souverainistes précédemment mentionnés, l'accent est mis par ces personnes sur la menace interne que représente le choix de l'anglais comme langue d'usage par une fraction de la population, et non sur l'influence de l'univers culturel anglo-américain et de la mondialisation économique, deux thèmes absents de leur discours. Le

risque pesant sur la langue française est le monde anglophone du Québec et seule une préoccupation humanitaire peut porter à déroger au principe de la connaissance obligatoire du français par chaque résident du Québec :

C'est sûr qu'il y a des gens qui arrivent ici qui peut-être ne pourront jamais s'adapter, pourront pas parler. Je ne voudrais pas les exclure ces gens-là. Mais c'est très peu d'après moi parce que les jeunes générations apprennent. [...] Dans le temps du Viêt-nam, ça s'en venait, c'était une question de survie. Fallait bien qu'ils sortent quelque part puis nous autres on les rentrait. C'est pas majoritaire ça. Mais s'ils devenaient très gros et qu'ils nous empêchaient de fonctionner.

Les deux hommes se portent à la défense du même principe parce qu'il est normal que « la langue du pays » prime sur celles de nouveaux arrivants, il en va ainsi dans tous les pays du monde.

Langue et culture ethnique

Un aspect significatif de la position nativiste de ces personnes tient au lien qu'elles font entre langue et culture. La nécessité de la loi 101 se justifie, selon l'un des hommes, par le fait qu'elle protège « notre langue et notre culture », une langue associée à des coutumes et « traditions » canadiennes-françaises : « Je suis dans ma province, dans mon pays. Si j'allais ailleurs, je respecterais les traditions, comment ça fonctionne. Je demande la même chose à ceux qui viennent vivre ici au Québec. »

Pour la femme, la langue française est une valeur essentiellement culturelle ; elle constitue un trait « capital », l'instrument privilégié de la convergence culturelle des minorités vers le groupe canadien-français, ce qui permet de « cimenter ça un peu ». Aussi, s'il faut s'efforcer d'être tolérant envers « quelques-uns qui ne pourront jamais s'adapter, les plus vieux », il ne faut jamais admettre que les autres puissent refuser de parler cette langue, véhicule et partie intégrante d'une culture. Cette position est ferme et non négociable, car, pour le reste, « il faut faire attention de pas se faire encadrer par des règles trop strictes », le Québec étant un pays libre dans lequel rien ne doit être imposé à quiconque, à l'exception de la langue et des « manières de vivre » de la majorité canadienne-française. Et le second homme estime : « Il y a une grande place faite à la démocratie, à la justice sociale, à l'aide sociale. Bon, cela étant fait, il reste les valeurs culturelles du Québec, nos racines. »

S'établit donc, pour ces personnes, une équation entre langue, occupation originelle d'un territoire et culture, et cette équation fait de l'ascendance généalogique canadienne-française une valeur et la base du privilège et du devoir de perpétuer un « bagage culturel », invoqué sous les termes « mœurs », « valeurs », « traditions », « coutumes », mais

dont la teneur n'est jamais précisée. Cette vision s'exprime par un vocabulaire référant à une possession du Québec par un « nous » excluant tout élément d'autres ascendances. Pour parler du Québec, sont utilisées les expressions « chez nous », « notre province », « nos sources », « notre souche », « notre pays », « notre ville » (Montréal), un « nous » au sein duquel peut vivre toute personne qui parle le français et reconnaît la préséance de l'héritage des descendants des « premiers occupants ».

La définition d'un Québécois illustre cette conception de droits prioritaires. La femme expose : « Un Québécois c'est quelqu'un qui vit chez nous, qui parle français, qui s'implique chez nous », qui adhère à « nos valeurs ». Et un homme retient les critères suivants : « On le définit par sa culture, par sa langue, par ses coutumes et par ses convictions, religieuses et politiques. » Parler le français, avoir une culture française, suivre des coutumes locales et être chrétien, mais non uniquement catholique, constituent les signes de l'appartenance québécoise : « Moi je dirais que toute personne qui, peu importe son groupe ethnique, adhère à tout ça et qui embarque, il est Québécois. » Et l'autre homme adopte des critères semblables. Être Québécois, c'est appartenir à un « vrai pays » aux dimensions culturelles précises, denses, françaises, et non faire partie de l'ensemble des individus vivant sur un territoire ou sous un État.

D'autres propos de cet homme résument le sens de l'appartenance québécoise dans ce cas de figure : « Mon sentiment d'appartenance, ça revient toujours à ma langue, à ma culture. Je ne me verrais pas être obligé de m'exprimer dans une autre langue que la mienne dans ma propre province, là où sont mes sources. » L'appartenance au Québec s'établit donc suivant un mode consistant à se percevoir comme héritier du territoire québécois (« ma propre province ») en vertu d'un droit conféré par l'ascendance canadienne-française ou française (« mes sources »). Ce sens d'une continuité à perpétuer fonde une adhésion non questionnée aux biens possédés – une langue et une culture (« ce en quoi je crois ») – et au principe de leur nécessaire défense et protection (« ce que je veux protéger »). Langue française et culture particulière d'un groupe étant intimement liées, la présence d'étrangers de culture sur le sol québécois constitue plus qu'un enjeu.

LES ÉTRANGERS

L'attachement au Québec de ces trois natifs d'ascendance canadienne-française ne convoie pas un attachement particulier au milieu de vie montréalais, lequel est peu distingué des autres régions de la province en raison de la présence immigrée. Seule la femme dit aimer « les

couleurs multiples » de la ville et parle d'une curiosité à l'égard de « ceux venus d'ailleurs ». Tous trois, par contre, apprécient une qualité de vie excellente à Montréal, qu'ils opposent à Toronto.

Le repoussoir de la mosaïque canadienne

Cette « terre ouverte sur le monde » qu'est le Québec n'est pas toujours terre accueillante et transparait une autre ambivalence à l'égard de « la tradition » à perpétuer et dont la femme dit craindre les effets en matière d'accueil des immigrés : « Il faudrait pas qu'on devienne fermé. Je trouve que des fois on est mesquin avec ces gens-là, les immigrés, souvent là, pas tout le temps là. » Elle avoue ne pas échapper à cette mesquinerie. Sa perception des « autres mœurs » en témoigne : « Il y a des gens que je trouve qui dépassent les bornes, des fois ce sont des choses qui me fâchent parce que c'est pas notre façon de voir la vie. » Mais elle devra s'accoutumer à ces manières de faire, quoi qu'il lui en coûte, « parce qu'interdire carrément, non, je vois pas. On ne peut pas interdire aux gens d'être ce qu'ils sont. Dès qu'on ouvre les portes, on accepte des choses ».

Ces autres modes de vie, de sociabilité, d'habillement et de conviction religieuse sont plus faciles à tolérer si ceux qui diffèrent du « nous » « nous apportent quelque chose ». « Les Haïtiens, les Vietnamiens mais aussi les Chinois qui ont une vieille mentalité, des gens que tu peux pas fréquenter. Ils sont très fermés. Mais c'est bien, ils ont apporté quelque chose ici » ; ils sont de « bons immigrants ». Et elle s'indigne de pertes de ressources humaines pour le Québec à ce propos : « Il y a des gens qui sont très discriminés, y a des gens qui arrivent ici au Québec avec des hautes études, avec des possibilités énormes pour nous et qu'on n'utilise pas et je trouve ça malheureux. »

Néanmoins, la discrimination tient souvent au fait que des immigrés « sont vraiment éloignés de « nos façons de vivre » ou ne « nous » n'apportent rien. Ces « mauvais » immigrants, sont « fatigants » ou « dérangeants » : « Je trouve que certains groupes d'Hispano, ils sont fatigants en tabarnouche. Quelque part, ils ont l'air de foirer à la journée longue. Ça existe aussi de notre côté, remarque bien, mais en plus ils ont des mœurs différentes, ils sont vraiment éloignés de nos façons de vivre, de nos façons de voir, donc c'est plus fatigant. »

La distinction entre « bons » et « mauvais » immigrants est reprise par un homme. Il y a les « bons » immigrants qui maintiennent leurs valeurs culturelles dans l'espace fermé de leur vie privée, et les autres, les « mauvais », qui persistent à les affirmer au vu et su de tous. Selon cette conception voulant que la différence culturelle soit invisible, les quartiers ethniques deviennent l'emblème d'une mosaïque honnie :

Effectivement il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'ethnies. Si on se fie aux nouvelles, sans pour autant avoir de préjugés, on s'aperçoit quand même qu'il y a le quartier chinois, le quartier juif, les quartiers italien et grec, mais ça pullule encore là, il y a les quartiers haïtiens, t'as les quartiers islamiques, alors pour moi c'est une grosse soupe, puis ça bouillonne là-dedans évidemment. [...] C'est sûr que si on a quitté notre pays d'origine, peu important les raisons, c'est peut-être parce que nos origines ne nous conviennent plus ; pourquoi les reporter ailleurs ?

La pluralité culturelle paraît tolérée à la condition non seulement que les nouveaux venus adoptent les valeurs et coutumes du « nous » canadien-français, mais aussi qu'ils ne se regroupent pas, une façon de faire peu compréhensible.

Quant à l'autre homme, il parle de l'importance pour les immigrants « de respecter les Québécois ». Et le racisme tiendrait, pour lui aussi, aux attitudes et aux comportements de ceux qui s'en disent victimes :

Souvent on marche dans la rue, tu vas regarder un Noir haïtien de la même manière que n'importe quel individu, puis il se sent attaqué. [...] Tu sais, l'histoire de l'esclavage, il reste comme une certaine haine, une certaine violence envers les Blancs. Alors la discrimination, elle vient des Haïtiens et elle vient aussi des gens qui les voient aller et qui ne sont pas d'accord avec cette attitude-là.

En somme, l'ouverture sur le monde, sur les gens ayant d'autres héritages, ne s'applique qu'à ceux qui reconnaissent la primauté de l'héritage de la majorité canadienne-française, qui peuvent « nous » être utiles ou encore enrichir « nos » connaissances personnelles : « Sans pour autant dire que les immigrants n'ont pas d'intérêt, je ne dis pas ça du tout, parce qu'il y a des échanges intéressants. Moi j'ai connu des Européens, des Français, un Espagnol, puis on a échangé des choses vraiment peu communes » (homme).

La différence des autres devient un objet esthétique ou de simple intérêt personnel et la position de ces personnes peut être paraphrasée de la manière suivante : le Québec nous appartient, les immigrants, voire leurs descendants, sont des invités ; ils doivent se comporter chez nous suivant nos exigences.

Paradoxalement, cette manière d'imposer des règles de conduite s'accompagne de la crainte de ne pas être accepté par l'étranger, d'être perçu comme « petit » ou de projeter une image de soi-même qui ne correspond pas à celle d'ouverture et d'accueil que l'on cherche à développer afin, objectif important, de ne pas perdre sa place aux dépens de l'autre groupe influent auprès des immigrants, les Canadiens anglais, et leur gouvernement, l'État fédéral. Vu cette concurrence et l'invisibilité

souhaitée de la part des immigrés, il faut transmettre un message clair aux candidats à l'émigration :

Quand on reçoit des gens qui émigrent, il faut leur faire part de nos valeurs à nous pour pas qu'il y ait de surprise parce que le gouvernement canadien n'a pas su être assez ferme avec les gens qui émigrent. Ils émigrent aussi avec leurs valeurs culturelles, leur bagage culturel, social presque, un état de fait qui menace l'affirmation de la majorité canadienne-française (homme).

Et il faut surtout ne pas suivre l'exemple canadien :

Le problème avec le gouvernement fédéral, c'est qu'il ramène avec l'immigrant tout son bagage culturel, ce qui fait que dans le Canada anglais il y a tellement d'ethnies avec leurs bagages qui sont implantées que le Canadien anglais est presque inexistant puisque lui-même est déjà empreint des souches américaines. Son sentiment d'appartenance, c'est le territoire et ça s'arrête là (homme).

LE PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS

Le peuple québécois réfère dans ce cas de figure à une communauté d'histoire et de culture formée de Canadiens français et éventuellement leurs assimilés : « Un peuple, c'est des gens qui sont natifs ou qui vivent dans un même endroit avec les mêmes buts, les mêmes idéaux et avec le même respect de la tradition » ou encore « c'est un peuple égal à lui-même, à sa langue et à sa culture et à ses origines » (hommes). La femme, pour sa part, ne sait comment définir un peuple et évoque un sentiment d'appartenance : « Je le sais pas c'est quoi le peuple. Sûrement qu'il y a quelque chose de solidaire à quelque part. C'est quelque chose qui marche un peu dans le même sens, un sentiment d'appartenance. »

Ce peuple a été opprimé par les Britanniques mais aussi par des élites locales canadiennes-françaises. Un homme explique : « Après la conquête des Anglais, c'est à ce moment-là que le Canadien français a été peut-être le plus opprimé. Il a été mal servi par ses institutions religieuses qui se sont acoquinées avec l'*establishment* de l'époque, et je dirais que jusque dans les années cinquante, même soixante, on a été sous le joug de ça. Ça nous a toujours poursuivis. » Il décrit l'histoire du combat des Canadiens français contre des forces étrangères (Haut-Canada, pouvoir anglo-montréalais), leur libération de l'emprise de l'institution catholique et, plus récemment, leur assujettissement à la répression par le pouvoir fédéral (événements d'octobre 1970). Les deux autres personnes ont une connaissance pratiquement nulle de l'histoire du Québec. L'un avoue n'avoir « jamais eu d'intérêt pour l'histoire comme telle. Ce qui est important pour moi de savoir, c'est que je suis dans une

province francophone ». Il voudrait connaître l'histoire de l'implantation des Français en Nouvelle-France et celle de la Conquête britannique, mais il ne se propose aucune démarche pour acquérir cette connaissance. La femme se rappelle des images de son livre d'histoire à l'école : « Jacques Cartier et ses trois bateaux » ; « Jeanne-Mance et l'Hôtel-Dieu » ; « Dollard des Ormeaux, les Iroquois, la palissade et les barils de poudre ». Pour elle, « c'est bien folklorique quelque part l'histoire. Je le sais pas, les trucs sérieux, je ne suis pas au courant. Ça n'a jamais été important dans ma vie. » Une seule image plus que toute autre évoque pour elle l'histoire du Québec, « les Patriotes ».

Le devoir d'ascendance

Ces personnes partagent une vision du peuple comme d'une entité culturelle désireuse de s'émanciper d'une histoire d'oppression culturelle dont elles-mêmes sont devenues conscientes durant les années 1960-1970 à la faveur de l'action du Parti québécois. Pour elles, les héritiers de la tradition ne peuvent qu'être les maîtres d'œuvre de tout projet du peuple du Québec, et ils doivent garder le contrôle entier de l'évolution de la société québécoise et faire sécession du Canada.

Mais la cause de l'indépendance paraît perdue, car le peuple a perdu son homogénéité et se trouve clivé par de multiples conflits et intérêts qui réduisent son unité culturelle et sa capacité de se mobiliser pour affirmer son identité. Les années de gloire du nationalisme québécois, les années 1960-1970, sont révolues. Ces trois héritiers redoutent les divisions sociales apparues, selon eux, depuis la fin des années 1970 et surtout durant les années 1980-1990. Bien que s'affirmant possesseur du territoire et toujours tenté de l'affranchir une fois pour toutes sur le plan politique, un homme en est venu à craindre des contrecoups internes d'une sécession du Québec ; il y voit un danger de tout perdre : « On parle de référendum, de séparation, je suis indécis, c'est pas parce que je n'aime pas la province, puis ma langue, c'est l'inquiétude de tout le monde de pas savoir où on s'en va. » Des conflits internes entre Canadiens français le portent à croire que l'indépendance de la province n'atteindrait pas l'objectif qu'il souhaite, l'affirmation de l'identité canadienne-française du Québec.

Chez la femme, ce sont le désabusement et la nostalgie qui fondent un doute. La majorité canadienne-française n'a plus le sens de son unité et de son héritage commun pour défendre sa langue et sa culture, l'accord s'est effrité :

On essaie ben de lier le peuple là. Y a rien qu'ils n'essaieront pas pour nous regrouper, mais c'est déjà trop tard, c'est déjà éparés, c'est dilué. C'est difficile. Il y a trop de tendances. Tu sais quand on fait la Saint-Jean,

c'est le seul temps où je me sens un petit peu peuple, mais pas pareil comme avant. Il y a bien des gens qui sont au niveau international aujourd'hui, bien des gens qui sont à toutes sortes d'autres niveaux. Le miracle est passé, on l'a manqué.

CITOYENNETÉ ET RÔLE DE L'ÉTAT

Le rejet du Canada

Ces trois natifs ne développent aucun sens d'appartenance au Canada comme société ou comme État et ils refusent de se dire Canadiens. En effet, un homme croit que, vivre quelque part, c'est avoir une appartenance et sentir que le milieu et les multiples aspects qui le composent « nous » appartiennent. Tel est le cas du milieu québécois, « sa » province, aussi n'irait-il jamais vivre ailleurs au Canada, un pays étranger où survit une région encore quelque peu francophone, l'Acadie :

Moi j'ai jamais senti une appartenance, j'ai jamais dit que les Rocheuses ça m'appartenait, c'est pas mes Rocheuses. Ce sont les Rocheuses au même titre que les Alpes sont les Alpes. J'aurais plus d'appartenance avec le Nouveau-Brunswick, encore que c'est à partir de Shediak que les gens commencent à être des francophones.

Pour la femme, le Canada anglais est un autre pays : « Je sais pas c'est quoi le Canada. C'est vrai quand on voit Toronto puis tout ça, on peut dire qu'on est au Canada. Ils ont une appartenance, ça se sent Canadien. Oui, je le sens, je sens ça en dedans que c'est vraiment le Canada. » Elle, elle se dit essentiellement Québécoise. Le deuxième homme fait de même : « Moi, j'ai toujours été Québécois, pas Canadien. Ça a toujours été comme ça, je pourrais pas dire pourquoi, je suis né au Québec, je suis Québécois. » Et le Canada anglais n'est dans son cas qu'un univers hostile et inconnu.

Les liens de ces personnes avec l'État canadien sont tout aussi absents. Pour elles, la citoyenneté canadienne n'a aucune signification ; elle n'en a jamais eue sinon celle de donner accès à un titre de transport, à un passeport, et la souveraineté d'un État québécois permettra de rompre cet unique lien. Pour un des hommes, peu porté aux voyages, cet avantage est en fait inexistant et pour la femme il existe, mais la citoyenneté canadienne est une chose « très vague » : « Je sais pas, absolument aucune idée de ce que ça représente pour moi. Ça ne me fait rien. Ça m'est difficile de me dire Canadienne, c'est comme si tu me demandais est-ce que t'es, je sais pas moi, Hollandaise. La citoyenneté canadienne, ça veut rien dire. »

Cette indifférence ne signifie pas une indifférence au statut de citoyen. L'accès à la citoyenneté québécoise serait, au contraire, le symbole de la légitimité enfin reconnue de la majorité canadienne-française

du Québec et de son avenir assuré. Et l'idée pour les citoyens d'un État souverain québécois de maintenir leur statut de citoyens canadiens est refusée. La femme qualifie de « farce » une telle idée et les hommes de totalement inutile.

Tous trois voient en la citoyenneté essentiellement le droit et l'obligation de participer à la vie politique. Ils exercent toujours leur droit de vote au niveau provincial et aussi au niveau fédéral afin de faire entendre leur contestation. Tous trois ont signé nombre de pétitions et ont été ou sont membres d'organisations nationalistes (Chevaliers de Colomb) et les deux hommes veulent souligner qu'ils ont participé à plusieurs grèves.

Droits sociaux et libertés individuelles

Si l'État canadien n'est nullement reconnu comme une instance de protection des droits individuels ou de représentation des intérêts des Canadiens, une de ses formes d'action devrait être reprise par un État indépendant québécois. Les trois soutiennent fermement les programmes de protection sociale et médicale : « Oui, c'est important que tout le monde puisse se faire soigner. Ailleurs, ça coûte une fortune et ce n'est pas évident que tout le monde a les moyens de se le payer. L'assurance chômage et le BS aussi, c'est une porte de sortie en attendant de trouver autre chose » (femme). Mais tout abus de ces programmes doit être contrôlé.

Par contre, quand il est question de programmes offrant un traitement particulariste des immigrés et de leurs descendants, tels les programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAEE), ils font montre de réticences, sinon d'une forte opposition, alors qu'ils soutiennent sans réserve de pareils programmes en faveur des femmes. Les PAEE en faveur des « minorités visibles » suscitent chez eux un refus ou des commentaires totalement étrangers à l'esprit de ces programmes.

La raison d'un tel écart d'opinions sur les PAEE est simple selon un des hommes : en ce qui concerne les femmes, il est question d'individus et non de groupes (ethniques). « C'est une loi qui peut perdurer parce que là ça ne parle plus d'ethnie, on parle d'individu. Pourquoi une femme, parce qu'elle est femme, ne serait pas capable de faire tel ouvrage ? » Mais le principe d'un recrutement de personnes d'origine non européenne au sein d'institutions publiques ne repose pas sur cette logique :

Compte tenu du contexte fédéral, peut-être que oui c'est important ce principe. Dans une autre société, une société québécoise, peut-être que ça ne serait pas nécessaire. Parce qu'à partir du moment où on considérera

que chaque individu est partie prenante de la société, s'il est qualifié, qu'il soit Noir, Jaune, Rouge, ça n'a pas d'importance. Il va être qualifié pour faire le travail.

Pour lui, un État québécois indépendant verrait à annuler de tels programmes : un immigré de phénotype non Blanc ou ses descendants ne seraient engagés que pour leurs compétences et non en raison aussi de leur appartenance raciale. Rappelons que les PAEE fédéraux établis en 1986 ou les PAEE québécois, créés la même année à la suite de leur adoption par le Parti québécois en 1985, sont conçus sur la base du respect d'un droit individuel, celui de ne pas subir de handicap sur le marché du travail en raison d'une discrimination raciale reconnue active à l'échelle de la société civile. Mais, pour cet homme, le racisme et le sexisme ne relèvent pas de la même logique.

Quant à la femme et à l'autre homme, ils trouvent les PAEE en faveur des immigrés et de leurs descendants utiles à la société québécoise. Ils permettent à des individus de niveau d'éducation supérieur ou simplement compétents d'occuper des fonctions susceptibles de contribuer au développement de « notre » société. De plus, la nécessité d'« intégrer » les immigrés et une gestion financière bien comprise de l'État supposent, selon la femme, de tels programmes : « Puisqu'on permet d'intégrer, qu'on endosse nos responsabilités. Sans ça, laissons-les pas rentrer. Sinon sur le BS ça revient au même, c'est un détournement de fonds d'une autre façon. »

Bien qu'elles l'estiment fondamentale, la protection des libertés individuelles pose aussi quelque problème à ces trois personnes. Pour la femme, le respect des libertés individuelles est un principe « très évident », cependant elle a quelques doutes : « Dans 80 % ou 90 %, sinon plus, ça protège ce qui doit l'être. Le 10 % à 20 % qui reste, il y a des problèmes, tu sais des organisations, des associations qui sont là pour nuire et propager des choses malsaines. » Aussi ne faudrait-il pas « renforcer » le respect des libertés d'opinion et d'association. Pour les deux hommes, la protection des libertés, « c'est important », mais eux aussi s'interrogent sur des limites à apporter dans certaines situations qui, toutes, concernent « les étrangers ». Pour l'un, cette question est difficile à régler car il craint de voir protégés, sinon de se voir imposés, des valeurs et usages qui le dérangent : « On ne commencera pas à enlever des cultes. C'est des gens qui arrivent ici avec d'autres croyances, d'autres valeurs, on peut pas leur enlever ça, on n'a comme pas le droit. On est quand même une société tolérante. [...] Une personne qui a une religion différente de la nôtre, elle doit quand même s'épanouir, mais parce qu'elle s'épanouit, elle ne doit pas me contraindre moi. »

Le dilemme face auquel se trouve cet homme est d'autant plus grand qu'il faut éviter que le respect des libertés ne donne lieu à des contestations et à la formation de ligues d'intérêts contre la majorité :

Un gars qui n'a pas ta nationalité, qu'il soit Haïtien, qu'il soit Chinois, il a autant de droit d'avoir un poste de policier à la ville de Montréal. Tout individu a des droits. La seule chose, c'est que je me demande si cette protection-là, ces droits-là, ça ne devient pas aussi un abus. Comme on va parler de la ligue des Haïtiens où pour le moindre petit prétexte tu es rendu que tu es raciste, là je pense à quelque part qu'il y a de l'abus.

Pour l'autre homme, la situation est plus nette. Le jour où la protection des libertés sera entièrement assumée par un État québécois, celui-ci pourra définir ses propres règles :

Une protection qui a de l'importance à cause du gouvernement fédéral, je ne la renie pas, mais elle en aurait moins si on avait un projet de société, si on était capable de recevoir nos immigrants nous-mêmes. Si on avait nos lois à nous au Québec, on n'aurait peut-être pas été aux prises avec l'histoire du tchador. Parce que ça aurait peut-être été convenu dès le départ : on vous adopte en tant que nouveaux citoyens, mais vous adoptez nos valeurs, nos coutumes. Si vous voulez maintenir vos coutumes, on est très ouvert mais vous le ferez dans votre intimité, chez vous.

Perpétuer une tradition

Pour ces trois personnes, la tradition culturelle de la majorité canadienne-française doit être préservée face à la menace immigrée qui pèse sur elle. Le droit à la différence n'existe que pour les héritiers du Québec canadien-français et il faut rompre avec nombre de préceptes du gouvernement fédéral, dont la politique multiculturaliste est l'emblème. Aucun d'eux ne souhaite une intervention active de l'État en matière de soutien et de promotion de la pluralité culturelle créée par la présence d'immigrés au sein de la société civile, à moins que ce ne soit de manière ponctuelle en finançant certaines activités culturelles utiles au groupe dit majoritaire, ou à travers des programmes favorisant, pense-t-on, l'« intégration » à ce groupe. Toute autre mesure allant à l'encontre d'un tel objectif encourage la ghettoïsation. Ainsi, la femme croit que seules sont admissibles les mesures de soutien par l'État à des activités qui « enrichissent » le groupe majoritaire. Le festival *Vues d'Afrique* tenu à Montréal chaque année ou la participation de chars présentés par des groupes ethniques au défilé de la Saint-Jean incarnent ce type d'activité.

La sensibilisation du personnel de la fonction publique aux différences culturelles constitue un autre exemple de mesures acceptables, car elle favorise la fréquentation d'institutions du groupe majoritaire

par les personnes d'autres traditions. Mais pareille intervention pose problème à un homme, car, dans sa visée d'un accès égalitaire de tous les résidents aux services publics, elle permet l'usage de langues autres que le français.

Vu ces positions, le financement public des activités des associations ethnoculturelles est à proscrire. « Je ne pense pas que ce soit le rôle de l'État de maintenir cette fausse appartenance. On les ghettoïse en faisant ça » dit l'un alors que, pour la femme, « l'État ne doit pas s'impliquer, non non non. S'ils passent leur temps à se revirer de bord puis à nous regarder pour demander à l'État pour tout puis rien, c'est pas mieux ». Il en est de même selon le dernier : « Ce n'est pas à l'État d'entamer des frais pour sauvegarder les traditions des immigrés, je pense que c'est à tout un chacun. Je comparerai ça à la religion. Si t'es catholique et que tu veux rester catholique, ce n'est pas l'État qui paye, qui te finance. »

Les deux hommes s'opposent aussi au programme d'enseignement des langues d'origines (PELO), car les parents immigrés peuvent apprendre ces langues à leurs enfants. La femme accepte le PELO, mais pour une raison qui relève davantage de sa valorisation du français que d'une conception du droit de chacun de voir respecter son orientation culturelle : « Si pour moi la langue est importante, je comprends que quelqu'un venant d'ailleurs trouve cela important aussi. »

Enfin, pour les trois, le statut confessionnel des écoles montréalaises à l'heure de l'enquête, l'existence d'écoles ethniques, confessionnelles² ou non, ainsi que le financement partiel de certaines par l'État québécois sont des questions d'intérêt.

Dans le cas de l'homme qui choisit le fait d'être catholique comme un des trois traits principaux le définissant, la confessionnalité du système scolaire montréalais ne suscite aucun commentaire. Selon ses termes, être catholique n'est pas une conviction religieuse mais une marque de la culture dans laquelle « il a été élevé ». Et, à ses yeux, la présence d'écoles ethniques ne soulève pas tellement la question de la présence d'autres religions dont il ne connaît pas la nature, que celle du statut du français en leur sein. Quant à la question du port de signes religieux à l'école, elle le laisse indifférent. Les deux autres personnes plus informées en la matière ont un point de vue différent. L'homme défend le principe de la laïcité du système scolaire. La liberté de religion doit être exercée dans le privé et on ne saurait reconnaître l'expression de diverses religions sur la scène publique : « Le voile, je comprendrais que ces gens le portent chez eux, au moment de leurs offices, de leurs prières,

2. Par exemple judaïques, arméniennes catholiques, grecques orthodoxes, musulmanes.

mais pourquoi aller solliciter les droits de la personne [Commission] pour le porter à l'école quand on veut que tout le monde soit uniforme. »

Il se dit prêt à admettre le port de symboles religieux dans les écoles si une condition est imposée. Il devrait être laissé à chaque école, et à aucune autre instance, le soin d'approuver de tels comportements. Le contrôle du statut des différences doit ressortir de la décision de la population locale, autant dire de la majorité culturelle présente. Selon le même esprit, il pense que des écoles intégrées au système scolaire public pourraient être ouvertes pour répondre aux demandes particulières de populations de confession judaïque, musulmane ou autre, concentrées dans certains quartiers : « Dans un contexte de laïcisation, si dans un quartier on a une majorité de jeunes enfants issus de familles tant hassidiques que grecques, je me dis que le conseil d'école laïque déterminera ça, et ces écoles-là feront partie des écoles publiques du Québec. »

La femme, à l'inverse, désire un système scolaire confessionnel. Mais un système qui abolirait la différence entre secteur catholique et secteur protestant et préserverait une identité chrétienne des écoles. En effet, il est important de conserver un caractère religieux à l'école « parce que ça fait partie de l'histoire, de la culture. Je pense qu'on ne peut pas enlever toute cette imagerie, c'est plus qu'une imagerie. Je favoriserais une école chrétienne. Être chrétien c'est pas religieux, c'est une identification ».

Cette identité chrétienne du système scolaire public étant préservée, d'autres religions pourraient être maintenues au sein d'écoles privées, car la cohabitation de la chrétienté avec certaines religions est impensable : « L'exemple des catholiques et des protestants, ça va, mais si tu me donnes les musulmans, pis tout ça, je vais dire ça ne marchera pas. C'est une tout autre mentalité. » Cette solution soulève cependant quelques hiatus si on veut éliminer ces différences :

Il y a des ethnies qui sont arrivées depuis tellement d'années qui sont capables de se financer, qui sont même beaucoup plus riches que nous autres. Mais il y en a d'autres qui ont peut-être besoin d'un petit peu d'aide. Les catapulte dans nos écoles c'est pas plus évident. Est-ce qu'ils doivent venir chez nous ? Bon, on les déracine complètement, on les fout dans nos écoles parce qu'on veut les intégrer ou on y va en douceur, on les laisse aller dans leurs choses, mais ils vont s'adapter comment ? Je le sais plus.

La solution serait d'obliger ces écoles privées religieuses à assumer entièrement leur financement, ce qui, peut-on supposer, augurerait de difficultés de fonctionnement pour les minorités religieuses plus récemment établies au Québec ou moins riches. De toutes manières, poursuit

cette femme, toute affirmation de différence doit être à la charge de l'individu : « Je le sais, mon fils a toujours été à l'école privée. Je paie pour, puis ça finit là. C'est mon choix. Je ne vais pas brailler à l'État parce qu'il me manque une piastre. » Dès lors, la présence de symboles religieux dans les écoles ne pourrait constituer un problème puisque les différences les plus gênantes auraient été reléguées dans le secteur scolaire privé, et une opinion libérale peut être affirmée : « Tout le monde a droit à ses différences ; on a le droit dans la rue, pourquoi on n'aurait pas le droit à l'école ? » Cette profession de foi libérale classique comporte une intention que la constitution d'écoles majoritaires chrétiennes et d'écoles confessionnelles ethniques laissait entrevoir :

Je le sais que c'est un jeu à deux tranchants comme les femmes en truc [foulard islamique] qui se sont présentées à l'université, mais en même temps les choses vont s'ajuster d'elles-mêmes parce qu'y aurait le pivot au centre, ça serait chrétien. À ce moment-là les différences seraient beaucoup plus légères, moins ressenties. De toute façon, eux autres [immigrés et descendants] ils n'axeraient sûrement pas sur les différences, ils axeraient sur les généralités.

On peut voir comment la position de cette femme plus ouverte que celle des deux hommes comporte une volonté de voir annulée à long terme la différence immigrée. On voit aussi se dessiner l'image et le projet d'une majorité culturelle canadienne-française tentant d'« intégrer », c'est-à-dire d'assimiler, les étrangers de culture autant que faire se peut, en ne valorisant pas leur éventuelle différence et en n'octroyant aucun moyen public pour assurer leurs institutions premières, associations et écoles. Faute de pouvoir réussir cette intégration, voire de la souhaiter dans le cas de certains groupes, ces « étrangers » devraient être placés aux marges de la majorité, marges qu'illustreraient des écoles ethniques privées entièrement laissées à elles-mêmes, hors de la scène publique, ou contrôlées par un organisme local à coup sûr composé d'une majorité canadienne-française. Les communautés structurées apparaissent, selon ces opinions, comme des ghettos où se regroupent des personnes menaçant la tradition canadienne-française, et peut-être est-il plus utile et plaisant pour les porteurs de cette tradition de voir certains ghettos demeurer fermés, selon une image qui rappelle la teneur même du projet indépendantiste de ces personnes, le séparatisme culturel.

UN CHEMINEMENT AISÉ

Ces trois personnes se disent satisfaites de leur itinéraire de travail et de leurs conditions de vie. Les deux hommes sont sur le marché de l'emploi depuis le milieu des années 1970 et n'ont jamais connu d'interruption de travail. L'un a fait des études secondaires, l'autre des études

postsecondaires. Ils occupent des postes de travail syndiqués dans le secteur public qui leur assurent une relative aisance et une stabilité d'emploi. Comme souligne l'un : « On atteint la sécurité d'emploi, ça règle bien des choses, t'as un régime de vie, une sécurité qui s'installent. » Ils sont l'un et l'autre propriétaires de leur lieu de résidence en banlieue montréalaise, dans des quartiers majoritairement francophones, et ils apprécient au plus haut point le mode de vie qui est le leur à la périphérie de la ville de Montréal. Par ailleurs, ils ont toujours travaillé en milieu entièrement ou très majoritairement francophone « de souche ». Quant à la femme, elle a terminé des études postsecondaires et travaille dans le secteur privé de la production culturelle en langue française. Bien qu'« adorant » son métier, elle n'a jamais pu l'exercer qu'à titre de pigiste et doit, explique-t-elle, passer « beaucoup de temps » à chercher des contrats et changer souvent d'employeur. Jamais rien n'est assuré pour elle ; toutefois, elle n'a jamais connu d'interruptions d'emploi dépassant deux à trois mois. Au moment de l'entretien, elle était locataire à Montréal, seul lieu où elle veut vivre au Québec, mais elle espérait, à la faveur de conditions plus favorables, redevenir propriétaire, comme elle l'a été il y a quelques années. Elle aussi a toujours côtoyé des personnes de la même ascendance qu'elle-même dans ses milieux de travail et de résidence, bien qu'actuellement, dit-elle, un sur cinq environ de ses collègues soient d'autres « origines » mais francophones.

Ces personnes ne présentent, en termes de statut sur le marché du travail, aucun handicap sérieux, et leur milieu de travail de même que leur lieu de résidence les rattachent à un milieu francophone, généralement formé de personnes d'ascendance canadienne-française. Elles ont une connaissance de l'anglais, mais n'ont guère d'occasion de parler cette langue. Un des deux hommes est, selon ses dires, un spectateur assidu d'émissions télévisuelles américaines et la femme, en raison de son métier, se doit de connaître ce type de productions.

CONCLUSION

À travers ces trois personnes, une seconde voix indépendantiste s'exprime qui voit en la sécession du Québec la préservation d'une nation culturelle historiquement opprimée sur le territoire qu'elle a défriché et maintenu contre un envahisseur séculaire et toujours présent. L'appartenance à cette nation tient à un enracinement peu questionnable, une ascendance canadienne-française, une naissance et une socialisation dans la province. Tout lien à cette nation s'en trouve défini comme donné et non point acquis et il ne laisse guère de place à une quelconque transformation de la nation. Aussi, celle-ci, vu le contexte anglophone canadien et l'entrée de nombreux nouveaux étrangers sur son territoire, doit-elle se défendre, affirmer sa langue et sa tradition et

imprimer une direction à l'ensemble de la société. Par la création d'un État souverain à son service, elle pourrait confirmer et consolider un rapport de forces qui lui permettrait de se reproduire en réduisant les menaces surtout internes qui pèsent sur elle. Mais cette communauté menacée s'est perdue elle-même, s'est fragmentée, ne croit plus à son unité comme durant les années 1960-1970 quand elle a pris conscience d'elle-même. Elle court le risque de s'étioler et de voir d'autres traditions s'emparer de son territoire.